



## COMMISSION SPORTIVE (C.D.89 de basket-ball)

Procès-verbal n°3 – Saison 2012/2013

**Le lundi 18/02/2013 à 19h**

A Monéteau

**Membres présents :** Mrs Thélémaque D., Darlot J.-P., Roualet C.

**Invités présents :** Mme Valtat S., Taffineau D.

**Excusés :** Mmes Plat D. et Ribaucourt V.  
Mrs Chaxel G. , Bernard D. , Lecot R. , Brouillard S. , Borsato Y.

### 1 – REPORT DES MATCHS POUR INTEMPERIES

La liste des matchs non joués (ou reportés), en raison des deux week-ends d'intempéries (19 et 20 janvier et 9 et 10 février 2013), mais aussi des litiges, en date du 18-02-2013, est en **annexe n° 1.**

En SM (Seniors Masculins), pour les clubs concernés par le titre départemental (AS Héry, FR Augy Vaux, CA St Georges, P. Pont) les matchs devront être joués maximum le dimanche 12 mai 2013 (car finales interdépartementales le 19 mai 2013 et le Comité doit transmettre à la Ligue de Bourgogne les champions départementaux SF et SM le lundi 13 mai), pour tous les autres, la date est repoussée au 19 mai 2013 (Didier Taffineau pense que nous devons faire preuve de flexibilité pour les reports dus à nos 2 week-end d'intempéries).

Toujours en SM, les clubs de l'AS Tonnerre et de l'US Villeneuve ont reporté beaucoup de matchs.

Nous rappelons → possibilité de jouer 2 matchs par week-end (du vendredi soir au dimanche soir) en seniors. Les dates de report sont les 23 et 24 février, 20 et 21 avril, 11 et 12 mai.

En Seniors les matchs non joués le 12 mai 2013 (sauf pour quelques matchs en SM, voir 2<sup>e</sup> paragraphe ci-dessus) seront perdus par pénalité par le club fautif.

La commission sportive est bien consciente que pour les 2 week-end d'intempéries les clubs ne sont pas fautifs.

### Comité de l'Yonne de Basket-Ball

## 2 – MATCH SM n° 19 du 21-10-2012 US VILLENEUVE – E SENS PARON 2

Le match n° 19 en SM, US Villeneuve – E Sens Paron 2 du dimanche 21-10-2012 est perdu par forfait par l'E. Sens Paron 2.

En effet, le club de l'E. Sens Paron a fait une demande de report de match le 18-10-2012 pour une rencontre qui devait se jouer le 21-10-2012, délai trop court (4 jours) pour l'US Villeneuve qui a refusé ce report et qui s'est présenté le 21-10-2012 à sa salle Emile Chicane de Villeneuve. L'équipe de l'E. Sens Paron 2 ne s'est pas présenté pour cette rencontre et à 15h30 un entre 2 a été effectué. Une feuille de match a été établie sur place par le club de Villeneuve ; celle-ci a été réceptionnée au siège du Comité le 25-10-2012.

Précision : la Président de l'E. Sens Paron a prévenu les 2 arbitres pour qu'ils ne se déplacent pas mais n'aurai pas prévenu le club de Villeneuve.

## 3 – MATCH NUL EN U15 MINIMES MASCULINS

Match U15 (minimes masculin) Avallon BC – FR Augy Vaux n° 629 du 2 février 2013 à 18h30 à Avallon ; score = 44 à 44 ; Arbitre de la rencontre : Sylvie Maillard.

Après étude de ce dossier, la Commission Sportive décide de faire rejouer cette rencontre et elle sera arbitrer par le même arbitre : Sylvie Maillard.

Pour information Mr Richard, coach du club d'Augy Vaux, a contacté directement la FFBB à ce sujet. La Commission Sportive rappelle que les clubs (uniquement Présidence ou Secrétariat du club) doivent contacter l'instance qui gère la compétition, à savoir pour un match départemental : le secrétariat du Comité de l'Yonne.

Tous les reports en U15 masculins devront être joués maximum le week-end du 4 et 5 mai, avec obligation de saisir le résultat ou transmettre par e-mail le résultat au secrétariat du Comité pour maximum le dimanche soir 5 mai.

## 4 – COUPES DE L'YONNE JEUNES

Coupes de l'Yonne Jeunes (de U13 benjamin(e)s à U20 juniors) :

Les points de handicaps sont de 10 points (pour un match à 100 %) par niveau, sachant que pour les équipes qui évoluent en région, la commission sportive considère qu'il n'existe qu'un niveau de région dans ces catégories (contrairement aux seniors).

Précision = pour les finales U17 cadet(te)s : match en 4 x 7 mn ; donc match à 70 %, donc handicap à 7 point par niveau.

Pour la saison prochaine, il serait souhaitable de faire préciser à la LBBB, si les poules de région sont considérées comme des poules de niveau en donnant des intitulés comme promotion et excellence si cela était le cas.

Vous trouverez les tableaux des coupes de l'Yonne Jeunes et Seniors (trophée de l'Yonne et challenge de l'amitié) en **annexe n° 2**

Attention en U13 benjamines ; les ½ finales du 3-03-2013 sont les suivantes :

US Joigny – E. Sens Paron ; BB Vermenton 1 – US Villeneuve/Y

### Comité de l'Yonne de Basket-Ball

## 5 – CHALLENGE DE L'AMITIE – FEMININ et MASCULIN

Pour les Challenge de l'Amitié (SF et SM) : Le handicap sera de 7 points (pour un match à 100 %) par niveau.

### En féminin :

A la fin des phases allers, les 2 premières équipes, évoluant en excellence départemental, qualifiées sont l'USC Monéteau 3 et le CA ST Georges 1.

**¼ finale le samedi 30 Mars 2013** : les équipes départementales reçoivent :

- CASF1 1<sup>ère</sup> EXF 89 – 3<sup>ème</sup> EXRF : USC Monéteau 3 (+7) – USC Monéteau 2
- CASF2 2<sup>ème</sup> EXF 89 – 2<sup>ème</sup> EXRF : CA St Georges 1 (+7) \_ US Joigny 1

**½ finale le samedi 20 Avril 2013** : les 2 têtes de séries reçoivent.

- CASF3 PNF – Vainqueur CASF2 : USC Monéteau 1 \_ Vainqueur CASF2
- CASF4 1<sup>ère</sup> EXRF – vainqueur CASF1 : EL Sens Paron 1 – vainqueur CASF1

**Finale le dimanche 26 mai 2013 à Monéteau à 16h.**

### En masculin :

8 équipes (1 N3 + 1 EX REGION + 2 PROMO REGION + 4 premières équipes de la phase ALLER du championnat SM 89).

**¼ finale le samedi 30 mars 2013 :**

- CA A FR AUGY VAUX 1 (+7) - EL SENS PARON 1
- CA B CA ST GEORGES S/B 1(+28) - UNION STADE HERY
- CA C AS HERY (+7) - STADE AUXERRE
- CA D P PONT (+14) - US JOIGNY 1

**½ finale le samedi 20 avril 2013 :**

- CA E VAINQUEUR CA A - VAINQUEUR CA B
- CA F VAINQUEUR CA D - VAINQUEUR CA C

**Finale le dimanche 26 mai 2013 à Monéteau à 14h.**

### Important :

Pour les saisons prochaines (à faire valider à notre prochaine AG du 31-05-2013 à Briennon), il faudrait faire évoluer nos règlement sportifs :

Pour les rencontres du Challenge de l'Amitié (en SF et en SM) avec des clubs de niveaux différents, les rencontres se joueront dans le club qui évolue au plus faible niveau.

### **Comité de l'Yonne de Basket-Ball**

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### **Match U13 féminin n° 966 : USC Monéteau – Vermenton :**

L'équipe de Vermenton jouant « hors championnat », le coach de l'USC Monéteau a fait jouer une U15 (donc plus âgée) durant cette rencontre.

Ce point n'étant pas inscrit dans nos règlements sportifs la Commission Sportive décide de laisser la victoire à 20-0 pour Monéteau.

### **Important :**

La Commission Sportive devra rédiger une proposition de texte concernant les adversaires des équipes déclarée « hors championnat » : ces adversaires ont-ils le droit de faire jouer des joueurs ou joueuses de la catégorie supérieure en âge ?

Le comité aurait dû statuer sur ce point de règlement, et ne l'ayant pas fait, il est accordé le match gagné à Monéteau, mais nous devons préciser pour la saison prochaine que le règlement d'un championnat reste inchangé, même pour un match contre une équipe « hors championnat ».

### **Problème FBI V2 :**

Sur FBI V2, les équipes « hors championnat » sont classées dernières, mais si le résultat n'a pas été enregistré par notre secrétariat à 20-0, le classement est erroné.

Faire vérifier à notre Secrétaire Sylvie la saisie de tous les scores des équipes « hors championnat » qui doit être de 20-0.

**Annexe n°1 – Liste des reports, litiges et matchs non joués en date du 18/02/2013**

**Annexe n°2 – Tableaux des coupes de l'Yonne jeunes et seniors (Trophée de l'Yonne et Challenge de l'Amitié)**

**Sylvie VALTAT,**

**Secrétaire de séance  
Vice-présidente Comité 89**

**Didier THELEMAQUE,**

**Président  
Commission Sportive 89**

**Comité de l'Yonne de Basket-Ball**

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex  
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : [cdbasket.89@wanadoo.fr](mailto:cdbasket.89@wanadoo.fr) ● Site : [www.basket89.fr](http://www.basket89.fr)  
N° SIRET 429 828 106 00022 - CODE APE 9312Z